



Convocation du Conseil général

Lundi 16 novembre 2020 à 20h00

salle polyvalente Auvernier

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge – **M. Philippe Donner**
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) président - doyen d'âge – **M. Philippe Donner**
 - b) secrétaire - benjamin d'âge – **Mme Chloé Bärffuss**
 - c) deux scrutateurs – second et troisième benjamin – **Mme Sara Platz et M. Nicolas Wuerth**
3. Appel effectué par la secrétaire provisoire
4. Lecture de l'arrêté de validation des élections
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2021-2024 :
 - a) un(e) président(e)
 - b) un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - c) un(e) second(e) vice-président(e)
 - d) un(e) secrétaire
 - e) un(e) secrétaire-adjoint(e)
 - f) deux scrutateurs
6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé
7.
 - a) Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2021-2024
 - b) Suspension de séance de 30 minutes pour permettre l'élection des viennent-ensuite et proclamation du bureau du CC
 - c) Communications du Conseil communal
8. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
9. Appel des viennent-ensuite proclamés élus en remplacement des membres nommés au Conseil communal
10. Nouveau décompte des présences et quorum

Les groupes sont convoqués :

Parti libéral-Radical	Lundi 9 novembre	20h00	Champ Rond - Bôle
Parti socialiste	Vendredi 13 novembre	20h00	Rue Haute 20
Les Vert'Libéraux	Lundi 9 novembre		Selon indication
Les Verts	Vendredi 13 novembre	20h00	Rue Haute 20



Commune de Milvignes

11. Lecture du courrier éventuel
12. Nomination de la Commission financière (9 membres)
13. Nomination de la Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres, dont au moins 3 conseillers généraux)
14. Nomination de la Commission de police du feu (5 membres, dont au moins 3 conseillers généraux)
15. Nomination de la Commission de salubrité publique (5 membres, dont le chef du dicastère de la sécurité publique et au moins 3 conseillers généraux)
16. Nomination de la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement (7 membres, dont au moins 4 conseillers généraux)
17. Nomination de la Commission d'urbanisme, des bâtiments et de la mobilité (7 membres, dont au moins 4 conseillers généraux)
18. Nomination de la Commission du port et des rives (5 membres, dont au moins 3 conseillers généraux)
19. Nomination de la Commission culture, loisirs et sports (7 membres, dont 4 conseillers généraux)
20. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), rapporteur chargé des relations avec le Conseil communal et responsable de la remise des rapports d'activité
21. Nomination de deux délégués au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE) et désignation du rapporteur chargé des relations avec le Conseil communal et responsable de la remise des rapports d'activité
22. Proposition d'un candidat pour le Comité scolaire de CESCOLE
23. Nomination de deux délégués au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie à Colombier (STEP) et désignation du rapporteur chargé des relations avec le Conseil communal et responsable de la remise des rapports d'activité
24. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois, rapporteur chargé des relations avec le Conseil communal et responsable de la remise des rapports d'activité
25. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel, rapporteur chargé des relations avec le Conseil communal et responsable de la remise des rapports d'activité.
26. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal CANEP
27. Nomination d'un délégué au Conseil régional de Sitebco
28. Communications du Conseil communal

Remarque : *Les titres et fonctions cités dans le présent document s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin*

ATTENTION : Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, ainsi que la presse, dès l'entrée dans le bâtiment.
La galerie est réservée aux membres des partis et de la presse.
L'accès au public est interdit.
Merci de vous munir d'un stylo pour compléter les bulletins de vote.

Le Conseil communal

Colombier, le 6 novembre 2020